



## Arrêté fédéral relatif au programme immobilier du DDPS 2018

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 14 février 2018 sur l'armée 2018<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### **Art. 1** Principe

Le programme immobilier du DDPS 2018 est adopté.

### **Art. 2** Crédit d'ensemble assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'ensemble de 463 millions de francs est accordé pour les crédits d'engagement énumérés en annexe.

### **Art. 3** Transferts à l'intérieur du crédit d'ensemble

<sup>1</sup> Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est habilité à procéder à des transferts dans le cadre du crédit d'ensemble.

<sup>2</sup> L'augmentation maximale des crédits d'engagement au moyen de transferts de crédits est de 5 % par crédit.

### **Art. 4** Délégation du droit de spécification

Le crédit-cadre pour le programme immobilier du DDPS 2018 est assorti d'un pouvoir de délégation qui confère au DDPS un droit de spécification.

### **Art. 5** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2018 1343

*Annexe*  
(art. 2)

## Crédits d'engagement

Crédits d'engagement	millions CHF
<b>Crédits d'engagement spécifiés séparément</b>	<b>278</b>
– Remplacement de l'infrastructure au sol de radiocommunication aérienne	53
– Assainissement et renforcement d'une installation militaire	39
– Transformation de la halle 4 de la Base aérienne de Payerne (VD)	27
– Extension et transformation de la place d'armes de Drognens (FR), 1 <sup>re</sup> étape	40
– Développement de la place d'armes de Wangen a. A. (BE)	89
– Développement de l'infrastructure d'instruction du Simplon (VS)	30
<b>Crédit-cadre</b>	<b>185</b>
– Crédit-cadre pour le programme immobilier du DDPS 2018	185
<b>Crédit d'ensemble pour le programme immobilier du DDPS 2018</b>	<b>463</b>